

---

La question de concours ayant été mise sur la dite Ordonnance, elle a été accordée unanimement.

Sur motion de M. *Gerrard*, secondé par M. *Walker*,

ORDONNE', Que la dite Ordonnance soit transcrite au net.

L'ordre du Jour pour la seconde lecture d'une Ordonnance, pour incorporer les Ecclésiastiques du Séminaire de *Saint Sulpice de Montréal*, pour confirmer leur Titre au Fief et Seigneurie de l'Isle de *Montréal*, au Fief et Seigneurie du *Lac des Deux Montagnes*, et au Fief et Seigneurie de *Saint Sulpice*, en cette Province ; et qui pourvoit à l'extinction graduelle des redevances et droits seigneuriaux, dans les limites seigneuriales des dits Fiefs et Seigneuries, et pour d'autres objets, ayant été lu,

Sur motion de l'Honble. M. *DeRocheblave*, secondé par M. *Quesnel*,

ORDONNE', Que le dit Ordre du jour soit ajourné.

Conformément à l'ordre, le Conseil s'est formé en comité général, pour prendre en considération la communication qui lui a été faite hier, par Son Excellence le Gouverneur Général, et qui est entrée sur les Journaux relativement à la Réunion des Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*.

Après quelque temps, le Conseil s'est réuni de nouveau, et M. *Hale*, de *Sherbrooke*, a fait rapport : Que le Comité avait passé plusieurs Résolutions relativement à la dite communication, qu'il a ensuite déposées sur la table.

ORDONNE', Que la question de concours sera mise sur les dites Résolutions, à la prochaine séance.

Alors,

Sur motion de M. *Walker*, secondé par M. *Wainwright*,

Le Conseil s'est ajourné à demain, à midi.

---